

	Critères	Observations	Pièces à Fournir
Objectifs			
Généraux	Recruter (école de glace) et fidéliser les effectifs		
	Accès à la pratique compétitive		
Support Juridique			
	Association	Affiliée à la Fédération	
Catégorie d'âges			
	Ecole de hockey : U7 U9, U11, U13, U15 nouvelles catégories : - U18 (3 années d'âge J16, J17, J18) - U20 (2 années d'âge J19 et J20 + sous classés J21)	Cible de recrutement J5 et J6 (de J4 à J9) : 20 joueurs + 6 joueuses par année d'âge	
Effectifs			
Minimal	15 joueurs + 4 joueuses en J6, J7, J8 et J9	Ecole de hockey, U9.	Contrôle via la base des licences FFHG
Minimal	11 joueurs + 2 joueuses en J10, J11, J12 et J13	U11 à U13 (engagés en championnat)	
Minimal	20 joueurs / catégorie + 2 joueuses en U15, U18 et U20	U15 à U20	
Encadrement			
Sportif	Deux entraîneurs titulaires du DE, validés par les services compétents - Salariés à Temps plein	Entraîneurs dédiés spécifiquement au hockey mineur	Attestation diplôme + contrat de travail + licence entraîneur + carte professionnelle
	Ecole de hockey (U7) et U9 : <u>Entraîneur principal du club en charge de ce public + un staff d'éducateurs titulaires à minima d'un DF1.</u>	Un éducateur pour 6 à 8 joueurs	Liste des entraîneurs avec licence entraîneur + Attestation du diplôme (DE, CQP et DF1)
	<u>1 entraîneur DF2 ou CQP pour les catégories U11 et U13.</u> <u>1 entraîneur DF3 pour les U15 et U17</u>		Liste des entraîneurs avec licence entraîneurs+ Attestation des diplômes (DE, CQP + DF2 et DF3)
	<u>1 référent Gardien de But</u>	Au moins 1 séance spécifique/ Semaine pour les gardiens de but	Attestation de diplôme (DE, CQP) avec module spécifique GB ou seulement module GB
Logistique	2 dirigeants par équipe		Attestation dirigeant catégorie + licence dirigeant
Technicien matériel	Un responsable matériel référent		Attestation responsable matériel + Licence dirigeant+ organigramme complet du club
Formation continue des cadres			
	Participation obligatoire des entraîneurs intervenants pour le club aux formations continues de la DTN.	Colloque national, Module DJLT U9 et autres selon le public entraîné.	Attestation de participation
Engagement compétitif			
	Au moins 1 équipe engagée en championnat de U9 à U20		
Condition d'entraînement			
Planification	38 semaines d'activités dans la période du 1er septembre au 30 juin	U7- 1er septembre au 30 avril hors vacances U9 - 1er septembre au 30 juin hors vacances U11 U13 - 1er septembre au 30 juin U15 -15 août au 30 juin U18 U20 - 2ème semaine d'août au 30 juin	Planning d'affectation créneaux de glace de la patinoire + planning d'activités Club
Volume et répartition	2H de glace par catégorie dont 1 heure commune possible	Ecole de hockey, U9.	Planning de répartition de glace et d'activités hors glace par catégorie du club : - semaine type - vacances scolaires - périodes favorisant le hors glace
	2H de glace minimum par semaine + 1 heure de Hors Glace (HG) par catégorie	U11, U13.	
	2H30 de glace par semaine + 2H de hors glace par catégorie	U15, U18 et U20	
	1H de glace spécifique pour les Gardiens	Tous les gardiens	
Suivi	Obligation de suivre les directives techniques nationales pour toutes les catégories	Guide Fédéral U7 Philosophie d'action de formation du Joueur et de la Joueuse ...	Présentation du suivi d'entraînement des catégories

	Critères	Observations	Pièces à Fournir
Conditions de compétition			
<i>Volume et répartition</i>	3 créneaux de match par week end	1 créneau = 2H	
Arbitres			
<i>Effectifs</i>	Un club doit compter dans ses rangs en début de saison un nombre d'arbitres qualifiés selon les critères de la CARJ au moins égal à celui des équipes engagées.	Arbitres qualifiés actifs pendant la saison.	Listing de licences compétition option arbitre Attestation de niveau Listing national CNA
Installation et matériels			
<i>Patinoire</i>	Piste homologuée pour la compétition	Classification Fédérale	
	Respect du règlement U9 (séparateur, réducteur de cage et palets bleus)	Vérification DTN du matériel U9 auprès de la Zone	
	Accès à un espace d'activité hors glace	Visite de la structure	
Rayonnement et développement			
<i>Club</i>	Support et participation aux activités de la Zone	Mise à disposition des entraîneurs	Bilan des cadres techniques. Convention ETR
	Recrutement joueuses	Obligation d'organisation JPO	Envoi du Bilan à la commission Féminine

	Critères	Observations	Pièces à Fournir
Objectifs			
<i>Généraux</i>	Augmenter le volume d'entraînement Dispenser un entraînement technique et technico tactique par poste		Programme de développement technique
Support Juridique			
<i>Convention</i>	Club associatif support de la Section Sportive Scolaire ou la Classe à Horaires Aménagées		
Scolarité			
<i>Type</i>	Collège enseignement général		
	Section Sportive Scolaire ou Classe à Horaires Aménagées	Emploi du temps aménagé : obligatoire 4ème et 3ème et conseillé 6ème, 5ème Soutien scolaire	Conventions entre Etablissement Scolaire et Club Emplois du temps
Effectifs			
<i>Minimal</i>	10 joueurs + 1 gardien	Le nombre de joueurs dans la section peut être différent du nombre de joueurs licenciés dans le club (cf. critères club formateur)	Fiche Effectif SSS ou CHA U15 (voire U13 à renseigner).
<i>Maximal</i>	22 joueurs + 3 gardiens		
<i>Recrutement hors club</i>	Respect du règlement fédéral	Nombre de mutés Privilégier un recrutement régional (ou du moins de proximité)	
<i>Catégorie</i>	Joueurs U15 (J14 et J15)	Dérogation possible pour J13 et J16 (avance ou retard scolaire)	Demande de dérogation à la DTN.
Labels féminins - mixité			
<i>féminin</i>	Minimum 1 joueuse		
<i>mixité</i>	Minimum 4 joueuses		
<i>Recrutement</i>	Joueuses U15 ou U18	Joueuses évoluant en championnat U15	Fiche Effectif
Encadrement			
<i>Sportif</i>	1 entraîneur DE salarié du club formateur		Organigramme de l'encadrement de la section : technique : entraîneur, entraîneur adjoint, référent gardiens de but, préparateur physique Administratif : dirigeant coordinateur de la section sportive + attestation de licence dirigeant Médical : médecin + attestation de licence, kiné Responsable matériel
	Un aide entraîneur d'un niveau minimum DF3 recommandé		
	Intervention du référent gardiens de but		
<i>Gestion, suivi scolaire et médical</i>	Un dirigeant coordinateur administratif du centre d'entraînement.	Cf. Charte et textes des sections sportives, identification dans la convention	
<i>Médical et Para médical</i>	Un <u>médecin du sport référent</u> et un <u>Masseur-Kinésithérapeute</u> référent-	Accord de visite et de traitement pour réduire les délais d'examen et de soin	
<i>Technicien matériel</i>	Un responsable matériel référent en charge du suivi de la section		
<i>Prépa Physique</i>	Un intervenant en préparation physique		Attestation de Diplôme + module Préparation physique
Formation continue des cadres			
	Participation obligatoire aux journées de formation continue des encadrants des sections sportives locales (ligues) et au Colloque National des Entraîneurs	Journées spécifiques nationales ou Zones, ligues	Attestation de Participation
Engagement compétitif			
	Voir la possibilité de création de compétition UNSS en fonction du contexte académique		
Condition d'entraînement			
<i>Planification</i>	Fonctionnement respectant le rythme de la scolarité	U15 du 1er septembre au 30 juin.	Planning annuel d'activités de la section
<i>Volume et répartition</i>	<u>2 heures/semaine dont au moins 1 heure sur glace</u>	Pour U15	Planning d'affection créneaux de glace et hors glace spécifique à la section du club
	<u>2 heures/semaine dont au moins 1 heure de Hors glace</u>	Pour U13	
Condition d'hébergement et de restauration			
<i>Type</i>	Structures agréées en dehors des familles identifiées par le club.	Aucun accueil de mineurs chez les entraîneurs salariés ou bénévoles du club; Voir annexe 1,3 du dossier candidature PPF	Agrément éducation nationale (internat) ou structures d'hébergement agréées

	Critères	Observations	Pièces à Fournir
Suivi Médical			
<i>Modalités</i>	Selon les textes en vigueur de l'EN		
Infrastructures sportives			
<i>Type</i>	Accès à un espace permettant l'activité physique	Espace à proximité de la patinoire	Visite des structures et convention d'utilisation.
Suivi individuel du sportif			
<i>Evaluation et suivi du joueur</i>	Suivi Individuel du joueur au niveau spécifique et physique		Fournir les fiches individuelles du suivi
	Obligation de suivre les orientations techniques et physiques nationales		Fournir le suivi des séances et le programme
	Suivre les joueurs pendant la période estivale		Fournir les programmes estivaux
Suivi Administratif			
<i>Suivi joueur</i>	Suivi scolaire		Etre en mesure de fournir un fichier de suivi scolaire sur demande.
	Règlement intérieur		Fournir le document
Recrutement			
<i>Validation</i>	Respect du règlement fédéral et des directives	Nombre de joueurs mutés. Préconisation d'un recrutement régional	Fichier Effectif Prévisionnel à soumettre à la DTN pour validation.
Transport inter site			
	Moins de 1h journalier		

Objectifs	Critères	Observations	Pièces à Fournir
<i>Généraux</i>	Proposer un parcours d'excellence permettant l'accès au haut niveau (Pôles, équipes de France) ou professionnel (CFCP, LM voire D1)	Filière d'accès régionale du PPF En lien avec la structuration des clubs (dispositif JFL : Joueurs Formés Localement).	
<i>Structurels</i>	Augmenter le volume d'entraînement		
<i>Techniques</i>	Dispenser un entraînement technique et technico tactique par poste		
<i>Physiques</i>	Développer les qualités physiques spécifiques au hockey sur glace		
Support Juridique			
<i>Association loi 1901</i>	Club	association identifiée par la DTN	
Scolarité			
<i>Type</i>	Lycée général, lycée professionnel et CFA		Convention entre Rectorat, Etablissement Scolaire et le Club support de la structure
<i>Dispositif d'aménagement de la scolarité</i>	Section d'Excellence Sportive (SES) Demande évaluée par : - le comité de pilotage des SHN au niveau scolaire ; - la DTN de la FFHG au niveau sportif Durée 3 ans en lycée (doit suivre le cursus scolaire).	cf. circulaire n°2020 du 10 avril 2020 relative aux SSS et SES SES : Emploi du temps aménagé Soutien Scolaire (Calendrier d'examens aménagé) Dérogation à la carte scolaire	Ensemble des pièces justificatives des cahiers des charges : Club Formateur + Centre d'Entraînement + Centre d'Excellence Sportive Convention pluriannuelle avec le ou les établissements Fournir les emplois du temps
	ou Section Sportive Scolaire (SSS)		
	ou Classe à Horaire Aménagé (CHA)		
Effectifs			
<i>minimal</i>	10 joueurs + 1 gardien	Le nombre de joueurs dans la section peut être différent du nombre de joueurs licenciés dans le club (cf. critères club formateur)	Fiche Effectif DTN CES à renseigner (PSQS) Effectifs proposés par DTN au COPIL du sport de haut niveau pour validation pour les SES
<i>maximal</i>	22 joueurs + 3 gardiens		
<i>Recrutement Hors club</i>	Respect du règlement fédéral	Nombre de Mutés Privilégier un recrutement régional (ou du moins de proximité)	
<i>Catégorie</i>	Joueurs U18 (3 années d'âge : J16, J17, J18)	Dérogation pour J15 et J19 (avance ou retard scolarité)	Demande de dérogation à la DTN
Labels féminins - mixité			
<i>féminin</i>	Minimum 1 joueuse		
<i>mixité</i>	Minimum 5 joueuses		
<i>Recrutement</i>	Joueuses listées ou potentiel identifiées par la DTN, à partir des listes élargies FU16 et FU18	En lien avec la DTN Priorité au Pôle France Joueuses hors quota mutations	Fiche Effectif DTN CES à renseigner (PSQS) Effectifs proposés par DTN au COPIL du sport de haut niveau pour validation pour les SES
Encadrement			
<i>sportif</i>	Un entraîneur titulaire du DEJEPS		Attestations de diplômes
	Un aide entraîneur d'un niveau minimum DF3 recommandé		
	Intervention d'un référent Gardien		
<i>Coordination</i>	Un dirigeant coordinateur administratif du CES (à l'exclusion de l'entraîneur) Il fait le lien avec l'établissement scolaire		Organigramme du CES
<i>Gestion, suivi scolaire</i>	sous l'autorité du chef d'établissement, un coordonnateur est identifié	il est le médiateur garant de la mise en œuvre du projet	
<i>Médical et Para médical</i>	médecin du joueur	compétence et prise en charge financière club ou famille	certificat médical de non contre indication à la pratique du hockey sur glace
<i>Technicien matériel</i>	Un référent matériel en charge du suivi du CES		
<i>Prépa Physique</i>	Un prérateur physique en charge de la préparation physique du CES		Attestation de diplôme

Critères		Observations	Pièces à Fournir
Formation continue des cadres			
<i>Général</i>	Participation obligatoire aux journées de formation continue des encadrants des structures du PPF	Réunions Module DTN PPF.	
<i>Spécificité CES hockey féminin ou mixité</i>	Suivi de la structure par le groupe performance féminin pour les CES mixité	Travail collaboratif sur la dimension féminine, sur l'individualisation de l'entraînement de la joueuse: suivi présentiel et distanciel	
Engagement compétitif			
	Championnat de référence U18 Elite	selon RAS	
Condition d'entraînement			
<i>planification</i>	<u>Fonctionnement de cette structure sur 44 semaines/an.</u>	2ème semaine d'août au 30 juin	Planning annuel d'activités du CES
<i>Volume et répartition</i>	6h30 + 1 match minimum au total (club + CES) Club : minimum 2h30 glace (2 créneaux) + 2h de hors glace (2 créneaux) CES : minimum 2h de glace (2 créneaux) supplémentaires	le temps est réparti entre glace, hors glace et entraînement club, avec au moins 2 créneaux identifiés sur le temps scolaire aménagé	Planning d'affection créneaux de glace et hors glace du CES et club
<i>Transport inter site</i>	maximum 1h par jour		
Condition d'hébergement et de restauration			
<i>Type</i>	internat d'établissement	Aucun accueil de mineurs chez les entraîneurs salariés ou bénévoles du club. Voir Annexe 1,2,3 du dossier de candidature PPF	Agrément éducation nationale (internat) ou structures d'hébergement agréées Familles d'accueil : tableau de suivi des vérifications de l'honorabilité
Suivi Médical			
<i>Modalités</i>	Voir suivi médical réglementaire imposé par le code du sport	Suivi individuel	Cerificat Médical de non contre indication à la pratique
Infrastructures sportives			
<i>Type</i>	Salle de musculation avec la possibilité de pratiquer l'haltérophilie		Visite des structures et convention d'utilisation
	Vestiaire ou espace de stockage des équipements permanent		
Suivi Individuel du sportif			
<i>Evaluation et suivi du joueur, joueuse</i>	Obligation de suivre les orientations techniques et physiques nationales		Fournir le suivi des séances et le programme technique et physique
	Résultats et évaluations des joueurs: - Performance sportive - Physique - Scolaire		Bilan annuel
	Suivi Individuel du joueur	Entretiens individuel avec évaluation technique et objectif à atteindre	Fiches de suivi des joueurs à disposition (lors des visites DTN)
	Suivre les joueurs pendant la période estivale		Fournir les programmes estivaux
	Formation Citoyenne	Obligation	Attestation de réalisation (date, objet, participants, intervenant)
Suivi Administratif			
<i>Contractualisation suivi joueur, joueuse</i>	Suivi scolaire et sportif.	Coordonnateur en lien avec le chef d'établissement pour aménagement scolaire au regard des horaires d'entraînement. Suivi régulier en lien avec entraîneur et famille.	Outils EN établissement Carnet du sportif
	Règlement intérieur du CES et de l'établissement scolaire		Fournir le document
	Conventionnement d'engagement entre joueur ou joueuse et le club		Conventions disponibles (lors des visites DTN)